



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 du mois d'avril à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

**Étaient présents :** MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, NAAM, RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, SEMPERBONI, SUDRIES et VERGNES.

**Procuration(s) :** MME MITSCHLER (pouvoir MME RATIER) et ESTEVE (pouvoir M DAUMAIN) et MM DE BERNARD (pouvoir M CAZADE), LAO (pouvoir M SEMPERBONI), LOUBIERE (pouvoir MME BINOTTO), RICHIR (pouvoir M LAFFONT) et TEODORI (pouvoir MME GEIL GOMEZ).

**Absent(s) excusé(s) :** ---

Madame RATIER a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27
Pouvoirs : 7
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 03/04/20224

Date d'affichage : 03/04/2024

### DÉLIBÉRATION N° D-2024/26

Objet : Coupe de bois dans la forêt communale

Madame le Maire propose à l'assemblée le report de coupes proposées par l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous de :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, NAAM, RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, LAFFONT, SEMPERBONI, SUDRIES et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 031-213104102-20240409-D202426-DE



- Remettre les coupes de bois prévues à une date ultérieure ;
- Informe Monsieur le Préfet de Région des motifs de reports et suppression des coupes proposées par l'ONF à savoir : volume à prélever insuffisants, des difficultés d'exploitation et éviter tout bouleversement du biotope de la forêt. Par ailleurs, la fréquentation importante de cette forêt rend le travail dangereux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

  
Le Maire  
  
Sabine GEIL-GOMEZ